

Se déplacer plus facilement à vélo



La communauté urbaine ambitionne de développer la pratique des modes de déplacement non motorisés sur son territoire.

Chaque jour, plus de 1,6 millions de déplacements ont lieu sur le territoire dont 29% s'effectuent à vélo et à pieds. Ces derniers sont rendus possibles par les 192 km de voies cyclables aménagées un réseau qui a vocation à être étendu et amélioré.

Les 4 priorités du Plan Vélo

Dans cette optique, Grand Paris Seine & Oise s'engage dans un Plan Vélo. Il s'articule autour de 4 axes :

- Les itinéraires cyclables et leur jalonnement
- Le stationnement vélo
- Les services associés
- Les actions de communication

Cette démarche se traduit par la réalisation d'un schéma directeur cyclable qui sera le document stratégique d'orientation de notre politique cyclable sur les 10 prochaines années et en parallèle, des actions concrètes sont mises en oeuvre afin de poursuivre les efforts entrepris par les communes et anciens EPCI.

Garer son vélo

Des stationnements pour vélo sont à votre disposition à proximité des équipements publics et des infrastructures du quotidien sur tout le territoire Grand Paris Seine & Oise. Dans le cadre de son Plan Vélo, la communauté urbaine prévoit de déployer davantage d'aires de stationnement dédiés aux deux roues non motorisés aux abords des gares et des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Infos +

Comment protéger son vélo ?

Pour prévenir les vol de votre vélo, utilisez un antivol recommandé par la Fédération française des usagers de la bicyclette (<https://www.fub.fr/>). Vous pouvez aussi vous référer au site <https://www.bicycode.org> pour faire marquer votre vélo et être identifié en tant que propriétaire.